

DEPARTEMENT  
DES VOSGES

CANTON DE  
MIRECOURT

COMMUNE de  
MATTAINCOURT

# ARRETE DU MAIRE N° 55/2010

## ARRETE PERMANENT Modification de la limite de l'agglomération

Le Maire de la commune de MATTAINCOURT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière - Livre 1 - 5° Partie - Signalisation d'indication,

**CONSIDERANT** que suite aux différents aménagements réalisés aux abords de la RD N° 266, sur le territoire de la commune de MATTAINCOURT, côté Mirecourt, il y a lieu de modifier la limite de l'agglomération sur la Route Départementale N° 266.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'arrêté fixant la limite de l'agglomération de MATTAINCOURT sur la RD N° 266, côté Mirecourt, est abrogé.

**ARTICLE 2** : La nouvelle limite de l'agglomération de MATTAINCOURT, telle qu'elle est définie à l'article R 110-2 du Code de la Route est modifiée de la façon suivante :

**La limite de l'agglomération sur la RD N° 266, côté Mirecourt, est fixée au PR : 43+595**

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - Livre 1 - 5° partie - Signalisation d'indication, sera mise en place à la nouvelle limite de l'agglomération.

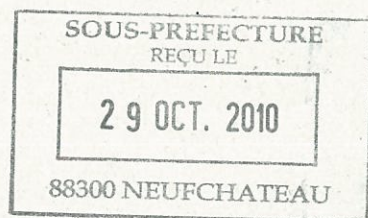
**ARTICLE 4** : Les dispositions définies aux articles 1 et 2 du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers de la route.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et sur le tableau d'affichage de la commune de MATTAINCOURT.

**ARTICLE 6** : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Neufchâteau
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mirecourt
- Monsieur le Chef de la Coordination Ouest du Conseil Général des Vosges à Vittel
- Archives Mairie de la commune de Mattaincourt

Fait à Mattaincourt, le 25 OCT. 2010  
Le Maire,



Daniel VINOT

